

08.03.2005 - 14:30 Uhr

hotelleriesuisse lance la nouvelle catégorie "Gastrotel" pour les petits hôtels

Berne (ots) -

Extension du système de classification des hôtels

hotelleriesuisse a informé aujourd'hui les journalistes sur l'extension du système de classification des hôtels: une nouvelle catégorie "Gastrotel" est créée pour les petits hôtels spécialisés dans la restauration. Cette catégorie comporte trois niveaux de confort, orientés en premier lieu vers la qualité de la restauration. Par cette innovation, hotelleriesuisse tient compte du besoin des petits établissements d'intégrer aisément le système de classification des hôtels.

Avec la nouvelle catégorie Gastrotel, hotelleriesuisse entend offrir aux petits hôtels ayant une clientèle essentiellement locale et régionale un accès facile et à moindres coûts au système officiel suisse de classification des hôtels. L'ouverture en février 2004 déjà de la classification aux établissements non membres de notre association constitue l'élément de base. Les Gastrotels ne seront pas distingués par des étoiles, mais par un symbole spécialement conçu pour cette nouvelle catégorie.

Gastrotel: simple et peu coûteux pour les hôteliers

Pour être admis dans la catégorie Gastrotel, un petit établissement doit remplir plusieurs critères : il doit, entre autres, disposer d'un restaurant et d'une offre d'hébergement de 15 chambres au maximum à titre complémentaire. Les Gastrotels sont répartis en trois niveaux de confort, allant de simple à élevé, orientés en premier lieu vers la qualité de la restauration. Ainsi un

Gastrotel classé dans le niveau de confort le plus élevé doit avoir un restaurant ayant obtenu une distinction. Le critère de sélection est la qualité de la cuisine ou l'offre culinaire particulière. Les exigences en matière de restauration sont contrôlées à travers l'examen de la carte des mets et l'attestation des distinctions obtenues. Le contrôle de la situation en matière d'hébergement est effectué comme dans les hôtels classés, par des contrôles au hasard sur place. Le catalogue des exigences pour les trois niveaux de confort d'un Gastrotel tient d'ailleurs facilement sur une seule page A4.

Ainsi la structure de rendement spéciale des petits hôtels, qui réalisent en moyenne 80% de leur chiffre d'affaires avec la restauration, est prise en considération, tout comme la situation particulière des chefs d'entreprise et leur origine professionnelle. La catégorie Gastrotel est lancée à des conditions particulièrement avantageuses auprès des membres et des établissements non membres. Les coûts s'élèvent à CHF 375.-, ou CHF 125.- par an pour une certification valable trois ans.

Fort potentiel disponible

Jusqu'à fin avril 2005, hotelleriesuisse soumettra à tous les petits établissements en Suisse une offre de classification dans la nouvelle catégorie. L'association estime le potentiel des Gastrotels à environ 2'500 établissements. Il importe toutefois de préciser que la nouvelle catégorie n'est expressément pas une alternative pour les plus grands hôtels qui ne remplissent pas (plus) les normes requises pour une classification dans les catégories désignées par des

étoiles.

Parmi les 5'650 hôtels en Suisse recensés par l'Office fédéral de la statistique (OFS), 2'150 disposent de moins de 10 chambres. Et parmi ces derniers, 1'900 ne sont pas classés par hotelleriesuisse. En outre, 560 établissements disposant de 11 à 15 chambres ne sont pas non plus enregistrés dans le système de classification par étoiles. Le lancement de Gastrotel a aussi pour but d'accroître la représentativité de l'association dans le domaine des petits hôtels.

Les hôtels classifiés par hotelleriesuisse couvrent actuellement surtout les catégories 3-5 étoiles et sont orientés en premier lieu vers une clientèle internationale qui souhaite un service étendu. L'association compte au total 2'300 membres, soit 46% de tous les hôtels dans notre pays ; ces établissements génèrent 80% des nuitées en Suisse.

Autres nouveautés prévues

Cette année encore, les représentants des organisations de consommateurs seront associés à la classification des hôtels et, cet été, un site web de la classification sera ouvert aux hôtes sous www.hotelsterne.ch. L'année 2006 sera marquée par la nouvelle révision globale de la classification, qui introduit un supplément facultatif Superior dans les catégories 3*, 4* et 5*. En 2006 également, des contrôles inopinés effectués par des personnes anonymes seront mis en place.

Contact:

Isabel Garcia
Responsable de la communication
Tél. +41/(0)31/370'42'86
Mobile +41/(0)79/652'85'19
E-mail: isabel.garcia@hotelleriesuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004113/100487114> abgerufen werden.